

## ADMINISTRATIF

### Approbation des comptes de gestion (BG – Environnement – Tourisme – Transport scolaire)

Le Conseil de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Vote des Comptes Administratifs 2015

M. Prévost, 1<sup>er</sup> Vice-président, est élu président de séance. La Présidente Mme Jenneau se retire de la salle du conseil. Le 1<sup>er</sup> Vice-président présente les comptes Administratifs 2015 comme suit :

#### Budget Général

- Déficit d'investissement, - 256 940.48 €
- Excédent de fonctionnement 363 336.70 €

#### Budget Environnement

- Excédent d'investissement, 59 748.43 €
- Excédent de fonctionnement 308 321.33 €

#### Budget Tourisme

- Excédent de fonctionnement 31 044.03 €

#### Budget Transport scolaire

- Excédent de fonctionnement 7 330.45 €

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2015. La présidente revient en séance.

### Affectation des résultats - Compte Administratifs 2015

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil décide d'affecter les résultats des Comptes Administratifs 2015 comme suit :

#### Budget Général

- Un déficit de 256 940.48 € en section d'investissement,
- Un excédent de 363 336.70 € en section de fonctionnement

→ Déficit d'Investissement antérieur reporté :	D001	- 256 940.48 €
→ Couverture du déficit d'investissement :	R1068	363 336.70 €

#### **Budget Environnement**

■ Un excédent de 59 748.43 € en section d'investissement		
■ Un excédent de 308 321.33 € en section de fonctionnement		
→ Excédent d'Investissement antérieur reporté :	R001	59 748.43 €
→ Report à nouveau en fonctionnement :	R002	308 321.33 €

#### **Budget Tourisme**

■ Excédent de clôture de l'exercice :		31 044.03 €
→ Report à nouveau en fonctionnement :	R002	31 044.03 €

#### **Budget Transport scolaire**

■ Excédent de clôture de l'exercice :		7 330.45 €
→ Report à nouveau en fonctionnement :	R002	7 330.45 €

### **Vote du taux de la TEOM 2016**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré **à l'unanimité** décide de diminuer d'un point le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui sera appliqué en 2016, soit **11.86%**.

### **Vote des quatre taxes**

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Communautaire décide d'augmenter le produit fiscal attendu des quatre taxes communautaires pour l'année 2016 en fixant le pourcentage des taux comme suit :

● Taxe d'habitation	7.40 %
● Taxe foncière (bâti)	4.68 %
● Taxe foncière (non bâti)	13.85 %
● Cotisation foncière entreprise	6.57 %

### **Vote des BP 2016 – Budget Général et Budgets annexes Tourisme, Transport scolaire et Environnement**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte **à l'unanimité** les Budgets Primitifs 2016 comme suit :

#### **Budget Transport scolaire**

● Fonctionnement en dépenses et en recettes	123 966.00 €
---	--------------

#### **Budget Tourisme**

● Fonctionnement en dépenses et en recettes	286 810.03 €
---	--------------

#### **Budget Environnement**

● Fonctionnement en dépenses et en recettes	1 134 860.00 €
● Investissement en dépenses et en recettes	353 205.00 €

#### **Budget général**

● Fonctionnement en dépenses et en recettes	986 572.00 €
● Investissement en dépenses et en recettes	1 508 519.48 €

### **Redevance spéciale 2016**

La Présidente explique au Conseil Communautaire que certaines entreprises sont classées en bâtiments industriels et de fait sont exonérées de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Après vérifications, et en fonction du service rendu, le listing des entreprises soumis à la redevance

spéciale pour 2016 est revu comme suit : 6 entreprises à 350 €uros et 1 entreprise à 700 €uros. Le tarif est inchangé pour cette année.

---

### **Renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers (déchetteries + points tri)**

La Présidente explique au Conseil Communautaire que le marché pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers (déchetteries + points tri) se termine au 31 décembre 2016.

Elle demande l'autorisation au conseil de faire toutes les procédures et démarches nécessaires au renouvellement de ce marché et de l'autoriser à le lancer.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Présidente et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce marché.

*Transmis le 25 avril 2016*